

# LA FIN DU MOIS, CE N'EST PAS EN 2025 !

Avril 2024,

## La négociation, mais pas avec ceux qui se bougent !

Depuis la fin de la grève des agents de collecte des déchets, l'autorité territoriale n'a jamais voulu négocier ni avec la CGT ni avec les agents grévistes qui d'ailleurs pour beaucoup se sont syndiqués à la CGT. **Le Président de Perpignan Méditerranée Métropole a faussement entrouvert la porte des négociations pour mieux la claquer sur les doigts des agents mobilisés.** Après avoir vanté la négociation permanente en dénonçant la grève des agents de la collecte des déchets, FO a laissé traîner un tract appelant non seulement à la grève de la Fonction Publique du 19 mars... mais aussi à une grève reconductible jusqu'au 22 mars ! Évidemment, pas de grève reconductible à l'horizon. **Pour notre part, nous aurions aimé que le syndicat majoritaire soit plus conséquent et vienne rejoindre les agents sur le piquet de grève de février !**

Un groupe de travail avec les syndicats représentés en CST, s'est mis en place pour discuter d'éventuelles augmentations non sur la part fixe du régime indemnitaire (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, l'IFSE) mais sur la part variable de celui-ci (Complément Indiciaire Annuel lié à l'Engagement professionnel, CIAEP).

## Le CIAEP à PMM, mode d'emploi

Pour rappel à PMM, le versement du CIA s'effectue l'année N+1, au titre de l'année écoulée, et il est calculé au prorata du nombre de mois de présence sur l'année écoulée, aux agents en activité au 1er janvier de l'année N+1 et selon la quotité de temps de travail durant l'année écoulée. Enfin, si l'agent est absent de 6 à 10 jours percevra 50 % du complément et au-delà de 10 jours d'absence, le complément n'est pas versé.

C'est censé «responsabiliser» les agents par rapport aux absences, mais d'après les chiffres fournis par la collectivité, il y a même une hausse des absences pour 2022. **La maladie ou les accidents de travail ne doivent pas affecter les rémunérations, c'est injuste et cela ne peut qu'engendrer la division des agent-es entre eux.**



## Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Et voilà que nous apprenons à la lecture fort instructive des tracts de FO du 11 et 27 mars, qu'il existerait à Perpignan Méditerranée Métropole une part fixe du CIA. Tout cela est bien étrange ! **Ce que propose FO, c'est de diviser à partir de 2025 ce CIAEP en 2, avec une partie fixe (100€) et une partie variable (450€). Donc ce syndicat propose de créer une part fixe dans une indemnité qui est créée comme variable. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !**

Ce même syndicat voit comme une « avancée historique » l'acceptation de la part de l'autorité territoriale de la non prise en compte de l'hospitalisation dans la perte du CIAEP. **C'est vraiment se contenter de peu !** Augmenter le CIAEP revient à continuer à perpétuer un système injuste alors qu'une solution beaucoup plus facile et progressiste serait de voter une délibération mettant le CIAEP à zéro et transférant cette part indemnitaire sur l'IFSE.

**De façon immédiate, ce que les grévistes et la CGT revendiquent, c'est donc une augmentation immédiate de 100 euros de l'IFSE en attendant une vraie augmentation du point d'indice au niveau national.**

# Les agents de Perpignan Méditerranée Métropole ont besoin d'une augmentation de salaire aujourd'hui pas dans un ou deux ans.

Nous sommes heureux d'apprendre que des revendications des grévistes sont reprises par d'autres comme les tickets restaurant. Mais ce n'est pas en espérant une oreille compréhensive du Président du PMM que nous pourrions gagner cette revendication, c'est en se mobilisant tous ensemble.

## Mais comme PMM n'est pas une bulle, l'augmentation des salaires c'est une nécessité dans toute la Fonction Publique !

La hausse des prix a atteint 4,9% sur 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile. Macron et Attal nous parlent de rémunérations et de carrières au mérite, c'est-à-dire à la tête du client. Il veut individualiser, diviser, différencier pour mieux privatiser. Les profiteurs du CAC 40 s'enrichissent et l'immense majorité de la population n'en peut plus.

### Une grille rabougrie

Où en est-on en ce début d'année ? Cinq points d'indice ont été accordés au 1er janvier à tout.es les agent.es, ce qui correspond royalement à moins de 25€... En fait, il s'agissait d'éviter encore une fois que le SMIC dépasse le bas de la grille, puisque ce dernier a augmenté de 1,13% à la même date. Et comme on n'a pas touché à la valeur du point, la grille continue à « se tasser », comme on le voit sur la grille du premier grade. Les huit premiers échelons de la grille sont à un seul point d'indice de décalage. La conséquence est simple : en 12 ans de carrière, on gagne 34,46€. Et en 19 ans, si on arrive au bout du grade, on aura gagné à peine plus de 100 €... Et cet effet de tassement se répercute sur toute la grille. Le deuxième grade de la catégorie C démarre à un seul point d'indice au-dessus du premier, soit 4,92 €, et la catégorie B à six points au-dessus, soit moins de 30 € !

Échelle C1 au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
(Adjoint Administratif, Technique, d'Animation,...)

Echelons	Durée	Indices	Salaires
	UNIQUE	Majorés	Brut
1	1 an	366	1801,74
2	1 an	367	1806,66
3	1 an	368	1811,58
4	1 an	369	1816,51
5	1 an	370	1821,43
6	1 an	371	1826,35
7	3 ans	372	1831,27
8	3 ans	373	1836,20
9	3 ans	376	1850,97
10	4 ans	377	1855,89
11		387	1905,12

Les nouvelles grilles de traitement  
au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :



### Salaire au mérite, c'est du pipeau !

Le président de la République, dans sa conférence de presse, a annoncé l'instauration d'une « rémunération au mérite » induisant la carrière au mérite pour les fonctionnaires. La bonne blague !

Cela fait des décennies que les primes « à la tête du client » ont été généralisées dans nos collectivités. Sans que cela ne règle rien, ni en matière de reconnaissance, ni en matière de motivation.

### Le point d'indice à 6€ parce que nous le méritons !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 €. Cette mesure de justice profiterait à tous les agent.es public.ques, fonctionnaires et non-titulaires. Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite.

**Dans tous les services, il faut se parler, il n'est plus possible de continuer à subir en attendant le bon vouloir des élus de PMM et les négociations sans rapport de force. Les éboueurs grévistes ont démontré par leur lutte qu'il était possible de relever la tête et d'exiger des augmentations de salaire. Et si toutes et tous les agent-es de PMM s'y mettaient ?**

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com

site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67